

Résolution du GI Migration: La pauvreté n'est pas un crime !

La pandémie de coronavirus frappe durement les travailleuses-rs et renforce les discriminations et les inégalités structurelles. La déréglementation, la précarisation, la flexibilisation du monde du travail et les politiques néolibérales antisociales en matière de travail ont conduit à l'inégalité, à l'insécurité et à la discrimination avant même la pandémie. La pandémie a rendu visible la précarisation, la xénophobie et la vulnérabilité des personnes les plus faibles, sur le plan juridique et socio-économique. Parmi ces dernières, on compte de nombreuses personnes migrantes vivant en Suisse, toutes victimes de racisme et surtout les femmes, qui subissent souvent des discriminations multiples.

Les personnes migrantes apportent une contribution essentielle au bon fonctionnement de la Suisse. Sans elles et sans eux, les branches essentielles ne pourraient pas toujours garantir partout les services de base de la Suisse. Et pourtant, la crise créée par l'irruption du coronavirus frappe particulièrement les personnes migrantes. Elles vivaient déjà des angoisses existentielles, non seulement parce qu'elles sont souvent confrontées à la précarité financière mais aussi parce que cette même précarité est liée à l'instabilité de leurs permis : si les personnes migrantes sont au chômage pendant une certaine période ou si elles doivent recourir à l'aide sociale en raison d'une difficulté, elles perdent leur permis de séjour ou d'établissement - même si elles sont nées ici ou ont un permis d'établissement depuis plus de 15 ans.

Combattons les causes de la pauvreté et non pas les pauvres ! Nous ne permettons pas à une société d'accepter des conditions de travail précaires et des bas salaires qui suffisent à peine à vivre et, dans le même temps, de rejeter la pauvreté engendrée. Le droit de recevoir de l'aide dans une situation d'urgence est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. L'aide sociale est financée par l'argent des impôts. Les personnes migrantes paient également des impôts, mais elles sont pénalisées si elles font recours à l'aide de l'État. Cela est discriminatoire, porte atteinte au principe de solidarité de l'État providence et instrumentalise l'État social à des fins de politique migratoire. Exporter la pauvreté n'est pas un acte de solidarité, de reconnaissance et de responsabilité mais un modèle égoïste que nous, syndicalistes, rejetons fermement.

Être pauvre n'est pas un crime ! Nous exigeons donc :

- Pas de double peine pour les salarié-e-s sans passeport suisse. Recevoir une aide sociale dans des situations d'urgence ne doit pas être interprété et sanctionné par les autorités comme un manque d'intégration !
- Stop à la discrimination : le droit à l'aide de l'État dans les situations d'urgence ne doit pas être sapé par des sanctions prévues par la législation sur les étrangers.
- Le durcissement de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEtr) doit être inversé. Nous rejetons les nouveaux durcissements prévus et nous nous y opposerons fermement. Ils aggravent les inégalités de traitement et rendent plus difficile la reconnaissance de l'intégration des personnes concernées dans la société.
- Les dispositions du droit des étrangers qui entraînent une précarisation et une discrimination de plus doivent être suspendues en période de pandémie.

Les personnes migrantes font aussi partie de la communauté de solidarité ! Toutes les personnes en situation précaire de vie et de travail doivent recevoir un soutien dans les situations d'urgence sans craindre de conséquences ! Luttons contre la pauvreté, pas contre les pauvres !

Le Congrès de syndicom du 26/27 novembre 2021 soutient ces revendications importantes.